La session extraordinaire du Conseil général du Nord s'ouvre aujourd'hui à Lille

Elle sera consacrée à l'étude de toutes les économies susceptibles d'être apportées dans l'administration du département

C'est aujourd'hui vendredi que s'ouvre à la Préfecture du Nord la session extraordinaire que le Conseil général a décidé de tenir, lors de sa dernière session pour examiner toutes les économies qui pourraient être réalisées dans l'administration départementale pour alléger le budget sans porter atteinte au bon fonctionnement des services publics ni aux intérêts des malheureux : indigents, chômeurs, vieillards, etc...

L'aliment de cette importante session se trouve condensé dans un rapport de M. le Préfet dont nous avons déjà signalé certains points.

La répression des abus dans les services d'assistance

Un des articles de ce rapport a trait aux services d'assistance. Il préconise des modifications réorganisant les services de l'assistance et, en même temps, renforçant le contrôle.

La commission mixte, nommée à la suite du vote du conseil général, lors de sa séance du 24 octobre dernier, a examiné les mesures propres à supprimer sans porter atteinte aux intérêts bien compris des assistés.

Ces mesures sont les suivantes :

1° Insister auprès des maires pour que les dispositions anciennes et nouvelles du règlement départemental soient strictement appliquées ;

2° Faire revivre la disposition réglementaire qui prévoyait la division des bénéficiaires de l'assistance médicale gratuite en deux catégories : la première, comprenant les assistés qui peuvent recevoir tous les soins médicaux, pharmaceutiques et hospitaliers ; la seconde, comprenant les assistés qui ne pourraient bénéficier que des soins pharmaceutiques et hospitaliers et paieraient eux-mêmes le médecin traitant en cas de soins à domicile ou de consultation ;

3° Faire intervenir le contrôle administratif sur place pour vérifier le bien-fondé des admissions à l'assistance là où il paraît y avoir excès et assister, le cas échéant, aux séances trimestrielles du bureau d'assistance, lors de l'examen des demandes d'admission ;

4° Instituer, à titre d'essai pour un an, un contrôle technique par la création temporaire d'un poste de médecin-contrôleur et d'un poste de pharmacien-contrôleur ; ces deux contrôleurs dépisteront sur pièces et constateront sur place les abus d'ordre technique ; en ce qui concerne les soins donnés aux assurés sociaux notoirement indigents, ils se tiendront en liaison avec les médecins-contrôleurs des Caisses primaires d'Assurances sociales intéressées ;

5° Renforcer le contrôle sur pièces et développer l'exercice du recours contre les membres de la famille des assistés tenus à la dette alimentaire ou les organismes devant participer à la dépense.

Indépendamment des abus à réprimer dans les services de l'assistance médicale gratuite, il convient aussi de faire cesser ceux qui se produisent dans l'assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, dans l'assistance aux femmes en couches, dans le service de l'allaitement maternel, dans l'assistance aux familles nombreuses.

Pour remédier à cette situation, le rapport du préfet prévoit toute une série d'indications selon lesquelles les services de contrôle technique, administratif et sur place devront, désormais, exercer leur activité.

Enfants assistés

D'autre part, le préfet propose de ramener de 150 fr. à 135 fr. par mois, à compter du 1er janvier 1935, le taux des pensions allouées aux gardiennes et comme salaires aux nourrices, pour les enfants assistés de 2 à 13 ans.

L'application de ce nouveau taux permettrait de réaliser une réduction d'au moins 350.000 francs, sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental.

Les secours en nature pour les chômeurs

Enfin, le rapport préfectoral, dans son dernier article, rappelle que le Conseil général a décidé d'attribuer une subvention aux fonds de chômage ou aux bureaux de bienfaisance qui allouent des secours en nature, s'ajoutant aux allocations de chômage ; l'assemblée départementale a spécifié que cette participation du département s'appliquerait aux secours en nature distribués durant l'hiver, du mois de novembre au mois de mars inclus, et serait égale à la moitié de la dépense prise en charge par le fonds de chômage ou le bureau de bienfaisance.

Pour assurer l'application de cette décision, le préfet a envoyé aux communes du département, les 8 et 17 novembre dernier, les circulaires nécessaires.

178 communes, pourvues d'un fonds public de chômage, ont décidé d'allouer des secours en nature et de demander à bénéficier de la subvention départementale.

Toutefois, une trentaine seulement ont fourni des justifications. Il est cependant indispensable, pour surveiller l'état d'engagement des dépenses, de connaître rapidement les secours accordés.

Le préfet propose de décider qu'à l'avenir les justifications devront être présentées par les communes dans le mois qui suivra celui au cours duquel les secours en nature ont été attribués.

La séance publique d'aujourd'hui

Rappelons que la première séance publique de la session extraordinaire du Conseil général sera ouverte ce vendredi après-midi à 15 h. Les bureaux se réuniront à 10 h., la Commission des finances à 14 h.

La double équipe devant la Commission du Travail de la Chambre

La proposition de loi Frossard tendant à la suppression de la double équipe dans l'industrie textile est actuellement soumise à l'étude de la Commission du travail de la Chambre.

Pour connaître l'avis des organisations ouvrières, des représentants de la C.G.T. et des Syndicats libres ont été reçus à la Commission du travail, qui était présidée par M. Gros, mercredi après-midi.

M. Vandeputte, secrétaire de la Fédération textile, représentait les organisations de la C.G.T.

La délégation des Syndicats libres était composée de M. Mennelet, secrétaire général adjoint de la C.F.T.C.; de M. Blain, secrétaire de la Fédération textile; de Mlles Lafeuille et Beckmans, des syndicats féminins.

M. Blain a déposé un rapport écrit sur la question. Cette étude, divisée en deux parties, envisage d'abord le côté social du problème, notamment au point de vue de l'hygiène, de la vie familiale et de la moralité, puis le côté économique, au point de vue financier, technique, commercial et l'utilisation de la main-d'œuvre. Cette étude était d'ailleurs un résumé adapté à la situation actuelle, de la brochure que les Syndicats libres ont publiée sur la question.

Au cours de la discussion, M. Blain a répondu à un certain nombre de questions posées, d'abord par M. Duval-Arnoult, député de Paris.

Avec une intervention de M. Lebas, député-maire de Roubaix, la discussion s'est posée sur le terrain du chômage et de la main-d'œuvre.

Dans cette dernière partie de l'audience, M. Blain a fait particulièrement remarquer que le problème de la double équipe a fait l'objet, il y a déjà plusieurs années, d'une proposition de loi de M. Reille-Soult et que cette proposition de loi avait été déposée en concordance avec une enquête poursuivie par les Syndicats libres à travers le pays et une campagne organisée à ce sujet.

Arthur Schoonhère, meurtrier de son amie, à Lille, est condamné à cinq ans de travaux forcés par la Cour d'assises du Nord

Le 28 juillet dernier, dans la nuit, Arthur Schoonhère, sujet belge, âgé de 32 ans, pontonnier en chômage, habitant Lille, 12, place Deliot, se présenta au commissariat de police du 7e arrondissement pour demander d'urgence un médecin, expliquant que son amie, Berthe Douvrin, épouse Fourneau, avait une hémorragie.

Les agents trouvèrent celle-ci étendue sur un lit, se plaignant faiblement. Le sang avait formé sur les draps une large flaque et avait coulé sur le plancher.

Interrogé, l'inculpé déclara qu'il avait donné une gifle à Berthe Douvrin parce qu'il l'avait vu danser avec un autre, mais, devant son attitude, les policiers le mirent en état d'arrestation.

Une visite plus attentive de la chambre occupée par Schoonhère fit découvrir près du lit un couteau de 31 centimètres de long qui servait à couper le pain. Schoonère dut reconnaître qu'il s'était servi de cette arme pour en frapper son amie.

A l'audience, il regrette les faits et déclare qu'il a agi dans un mouvement de vivacité, de colère.

Après l'audition de quelques témoins qui viennent confirmer l'exposé de l'accusation, M. l'avocat général Bornet requiert contre Schoonhère une peine de travaux forcés.

Me Noiret, du barreau de Lille, combat avec habileté la thèse de l'accusation, demande que soient posées les questions subsidiaires de coups ayant entraîné la mort sans intention de la donner, ce à quoi la Cour se refuse.

Me Noiret plaide alors l'acquittement.

Le jury se retire pour délibérer, puis rapporte un verdict affirmatif.

Schoonhère est condamné à cinq ans de travaux forcés et à cinq ans d'interdiction de séjour.

Une belle pêche d'huîtres aux environs de Royan

Royan, 17 janvier. — La pêche des huîtres, qui vient d'avoir lieu pour La Maline, a été très fructueuse. Aidée par des vents d'Est, la mer a beaucoup baissé, découvrant des rochers où la pêche n'avait pas eu lieu depuis plusieurs années. Plusieurs millions d'huîtres ont été pêchées.

Les ostréiculteurs ont payé 15 francs le mille les huîtres moyennes et 5 francs le mille les petites. Les grosses huîtres ont été vendues 6 francs l'hectolitre.

L'an dernier, les prix étaient de 25 fr. le mille pour les moyennes et 12 francs pour les petites.

LE DIMANCHE de ROUBAIX-TOURCOING

SOMMAIRE DU NUMERO DU DIMANCHE 20 JANVIER 1935

PAGE I. — *Autour du plébiscite de la Sarre.*

PAGE II. — *Marie-Jeanne, fille des champs, roman* (MARCELLE DAVET.)

PAGE III. — *Une remise de décorations aux Anciens Combattants belges de Roubaix. — La leçon de l'adversité* (DANIEL RICHE). — *Le chapeau neuf* (GASTON GUILLOT). — *Le petit roublard* (DANIEL RICHE).

PAGE IV. — *Le mariage de l'infante Béatrice d'Espagne. — Le pont* (MARGUERITE BERTHET). — *Les Pasquilles du Broutteux* (JULES WATTEEUW). — *Une bonne pipe.*

PAGE V. — *Chiens et Chats. — Comment choisir un fromage. — Le vinaigre* (M. DESCAMPS).

PAGE VI. — *Deux pigeons s'aimaient d'amour tendre, roman* (T. TRILBY).

PAGE VII. — *Les Sports.*

PAGE VIII. — *La fête de la Maison familiale de Marcq-en-Barœul. — Choses et autres. — L'omelette* (PIERRE BELLEVALES). — *L'œuvre du premier apprenti pâtissier de France. — Un peu de fantaisie.*

PAGE IX. — *Hivers d'autrefois* (ROBERT DELYS).

LE NUMÉRO : DIX PAGES VINGT CENTIMES

A la Fédération nationale catholique du diocèse de Lille

Quarante paroisses étaient représentées à la réunion des dirigeants de groupes paroissiaux des décanats de Lille et de la banlieue.

M. Jean Arreckx, président diocésain, fit l'exposé d'un programme de réorganisation qui prévoit, indépendamment des réunions décanales, l'organisation de comités dans les centres importants : Lille, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Armentières, etc...

Ces Comités auraient pour but de coordonner les efforts et d'assurer une parfaite liaison pour toutes les questions ayant un caractère local dans chaque centre.

La représentation au Comité directeur sera assurée à raison d'un délégué par décanat choisi par les militants.

Les Comités locaux se réuniraient trois fois par an au maximum afin de ne pas nuire aux réunions paroissiales ou décanales.

A ces réunions seraient seulement convoqués les présidents ou leurs remplaçants.

M. Jean Arreckx sollicite l'avis des groupes représentés, une discussion animée et courtoise s'engage au cours de laquelle M. Maurice Duhamel, secrétaire général, est amené à préciser la différence essentielle qui existe entre la nouvelle organisation projetée et les réunions décanales ayant pour but la formation des militants de nos paroisses, réunions qui seront régulièrement continuées à la cadence prévue.

En terminant, M. Jean Arreckx adresse un vibrant appel pour une collaboration toujours plus cordiale et plus confiante, afin de réaliser l'adaptation à l'Action catholique, suivant les directives pontificales : Action nettement religieuse, sans compromission ni confusion avec l'action politique, celle-ci souhaitable, sans doute, mais à laquelle la F.N.C. ne participe pas.

L'union indispensable de tous ne peut être réalisée que sur le terrain strictement religieux.

Cette manière de voir est approuvée par l'unanimité de l'assistance.

L'ouverture de la maternité à l'hôpital-hospice de Wattrelos

UNE VUE INTÉRIEURE DE LA CHAUFFERIE QUI CONDUIT L'EAU CHAUDE DANS LES DIFFÉRENTS PAVILLONS DE L'HOPITAL-HOSPICE (Ph. du J. de Ro.)

A gauche : UNE VUE DU COULOIR CENTRAL. DANS LE FOND DU COULOIR ON APERÇOIT LES PORTES D'ENTRÉE DE LA SALLE D'OPÉRATIONS. (Ph. du J. de Ro.)
A droite : LES APPAREILS DE STÉRILISATION.

Le centre hospitalier de Wattrelos vient de s'enrichir d'une maternité qui dispensera aux habitants les bienfaits de la science moderne et de l'hygiène.

Le nouveau bâtiment se dresse sur le côté gauche de l'hôpital. Sa façade percée de nombreuses fenêtres ornées de fins rideaux, est tournée vers le Nord.

Son aspect extérieur accueillant laisse deviner un intérieur gai et propre. Il ne nous trompe pas. De larges couloirs laissent circuler l'air librement. La lumière y arrive à flots, et jette sur les murs en partie carrelés et peints en blanc, de gais reflets.

Dans le vestibule en entrant, à gauche, se trouve la salle d'attente. Elle communique par une porte avec le cabinet de la sage-femme. Ayant traversé le vestibule nous nous trouvons au centre d'un couloir allant de gauche à droite du bâtiment. A chaque extrémité se trouvent deux dortoirs de six lits. Le long de ce couloir, à proximité des dortoirs ont été installées les chambres d'infirmières. Un autre couloir va de l'entrée au fond de la construction. Par ce couloir on a accès au vestiaire garni d'armoires individuelles, à la salle de bains, à la lingerie. Dans le fond, sont agencées avec tout le matériel moderne, la salle de travail, et celle des opérations. La première de ces salles est en communication avec la chambre de la garde, et la deuxième avec la salle de stérilisation qui possède une installation parfaite.

A l'entrée de l'établissement, à la naissance des deux couloirs, on remarque l'escalier qui mène au premier étage. A proximité, un ascenseur de grande dimension y mène également.

En arrivant au premier étage, on trouve devant soi, le réfectoire pour les expectantes ; à gauche, un couloir par lequel s'ouvrent les entrées des lavabos, de la chambre d'infirmière, de 6 chambres particulières, mène à un dortoir de quatre lits pour les expectantes.

A droite de l'escalier, un autre couloir mène au dortoir des infectés. Le long de ce couloir sont installées six chambres particulières pour malades, une salle de soins. Cette partie de la construction est complètement isolée de l'autre par une cloison.

Outre la construction de la maternité, on sait que de nombreux travaux d'amélioration ont été effectués à l'hôpital. Une chapelle a été construite. Une salle de chaufferie a été installée qui chauffe tous les pavillons et leur envoie l'eau chaude.

Roubaix

Aujourd'hui, vendredi 18 janvier :

Aujourd'hui : Chaire de Saint-Pierre; demain saint Sulpice.

Soleil : Lever, 7 h. 39; coucher, 16 h. 23.

Lune : Premier quartier le 11; pleine le 19.

Prévisions météorologiques pour la journée du 18 janvier (Région Nord) : Ciel brumeux, couvert, chutes de bruine ou de neige; vent du secteur Nord-Est faible ou modéré; température en faible baisse.

Caisse d'Epargne : de 9 h. 30 à 11 h. 30 et de 14 h. à 17 h.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : de 10 à 11 h., à la Crèche de la rue Marie-Buisine, et de 16 h. à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Bains municipaux : Piscine : de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h. Baignoires : aux mêmes heures.

Bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts et Industries Textiles : de 8 à 12 h. et de 14 à 21 h.

Une Mutualité hôtelière est en formation à Roubaix-Tourcoing

L'industrie hôtelière, bien que relativement peu développée dans notre centre, comporte pourtant un nombre respectable d'ouvriers qui trouvent, dans un travail ingrat et souvent pénible, leur gagne-pain.

Aucun lien tangible ne réunissait jusqu'ici les membres de cette intéressante corporation. Cette lacune sera maintenant comblée par une « Mutuelle hôtelière » nouvellement créée et qui, dans le domaine corporatif, rendra d'éminents services à ses adhérents. Les organisateurs de cette mutuelle font appel à tous les ouvriers de cette industrie quelque peu spéciale : garçons, serveuses, cuisinières, pompiers, plongeurs, sommeliers, cavistes, chasseurs, valets et femmes de chambres, bonnes, etc. et désirent la plus large entente entre les ouvriers et les employeurs. Pour augmenter encore la cordialité de ces rapports, les promoteurs désirent que le bureau de la nouvelle association soit formé, moitié d'employés et moitié d'employeurs.

Dans le domaine corporatif, la nouvelle société fera une campagne en faveur de ses membres. Il est d'usage, en effet, que les patrons vont chercher leurs employés à Lille, alors qu'ils trouveraient ici, sur place, un personnel dévoué et consciencieux. La Mutuelle hôtelière s'efforcera de faire cesser cette injuste anomalie.

Son action ne se bornera pas à Roubaix-Tourcoing, mais elle passera la frontière et ira jusque Tournai. Enfin, aucune discussion politique ne sera tolérée dans son sein, le groupement étant uniquement basé sur l'entr'aide corporative.

Voilà donc, dans ses grandes lignes, les buts de la Mutuelle hôtelière. Une première réunion aura lieu le mercredi 23, à 20 h. 30 à la Rotonde, et au cours de cette réunion, sera formé le bureau et seront élaborés les statuts à déposer à la Préfecture. Les promoteurs espèrent que les membres de la corporation viendront nombreux à cette réunion. En attendant, on peut s'inscrire à M. Claude Sotret, 40, quai de Calais.

HALLE FLIPO. Réclame Gruyère, 4.00 ; très bon café, 7.50 les 500 grammes. 24179

LES FUNÉRAILLES DE M. PIERRE PARENT COURTIER-ASSERMENTÉ

Les funérailles de M. Pierre Parent, courtier-juré, ancien président de la Chambre syndicale des courtiers assermentés, décédé à Lille, à l'âge de 66 ans, ont eu lieu jeudi, à 10 h., en l'église Saint-Michel.

La levée du corps fut faite dans une chapelle ardente de l'église, par M. l'abbé Boulanger, curé de la paroisse.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mullier, président du Conseil paroissial ; J. Florin, président des Courtiers-assermentés de Roubaix ; Destombes, président des Courtiers-assermentés de Tourcoing, et Pérussy, représentant la Maison Pierre Parent.

Le deuil était conduit par les fils du défunt.

Parmi les couronnes, citons celles envoyées par les Chambres syndicales de courtiers de Roubaix et de Tourcoing et par le personnel de la Maison Parent.

Parmi la nombreuse assistance qui emplissait l'église, on remarquait de nombreux courtiers assermentés de la région, de nombreux lainiers, et plusieurs personnalités du monde industriel de la place, dont M. Joseph Wibaux, président de la Fédération industrielle et commerciale. Dans les stalles avaient pris place MM. les abbés Canis, directeur des Ecoles libres de Roubaix ; Decock, vice-doyen de Saint-Jean-Baptiste ; Carissimo, curé de Sainte-Bernadette ; Marescaux, professeur à l'Institut technique ; Droulers et Lepers, vicaires à Saint-Sépulcre, etc...

La messe fut célébrée par M. l'abbé Boulanger qui donna aussi l'absoute.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège se forma et prit la route du cimetière où eut lieu l'inhumation.

PEINTRES.

Pour remettre à neuf les peintures salles, plafonds, boiseries, etc..., une ou deux cuillers à soupe de « SELCO » dans 5 litres d'eau tiède, passées avec une éponge, la saleté s'enlève comme par enchantement sans attaquer la peinture. 41456d

LES FUNÉRAILLES DE M. ADONIS PONTOISE DIRECTEUR DU CRÉDIT MUNICIPAL

C'est devant une nombreuse assistance qu'eurent lieu jeudi, les obsèques de M. Adonis Pontoise, directeur de la Caisse du Crédit municipal, vice-président de la Commission administrative des hospices de Roubaix, ancien capitaine des douanes, trésorier de la « Ligue des Droits de l'Homme », délégué cantonal, chevalier de la Légion d'honneur, décédé dimanche soir, à l'âge de 70 ans.

La levée du corps fut faite au domicile du défunt, 44, boulevard Gambetta, à 10 h. 30. En tête du cortège venaient plusieurs couronnes offertes par le Conseil d'administration de la Caisse du Crédit municipal et le personnel de cet établissement, l'administration et le personnel des hospices de Roubaix, et par l'Ecole Pratique de jeunes filles. On remarquait aussi une délégation avec drapeau des Combattants républicains, du Crédit municipal, des hospices de Roubaix, du Conseil municipal avec M. Thérin et Verbeurgh, adjoints au maire, de l'Ecole Pratique de jeunes filles, de l'Association « Les Sangliers des Ardennes », de la douane, de la police, des services municipaux, etc...

Les coins du poêle étaient tenus par M. le docteur Dupré, adjoint au maire de Roubaix, président de la section locale de la Ligue des Droits de l'Homme ; Lucien Noblet, administrateur des Hospices ; Gahide, président du Conseil d'administration du Crédit municipal ; Jacquemin capitaine en retraite des douanes ; Gaston Duburcq, président de la délégation cantonale, et Malbrancq, receveur en retraite des P.T.T., ami personnel du défunt.

Le deuil était conduit par le gendre du défunt, M. Arnold, professeur au lycée de Tourcoing.

Parmi les personnalités assistant à ces funérailles, citons M. Brun, fondé de pouvoirs de la Trésorerie générale du Nord ; Mourmant et Viviez, vice-président et administrateur de cet organisme ; Dussaussoy, chef de division à la préfecture ; MM. Kléber Sory, Neveux et Vanherpe, de l'administration des hospices de Roubaix ; Debeurme, vice-président des Hospices de Wattrelos et Grimonpont, vice-président du Bureau de bienfaisance ; Hector Duhamel, secrétaire général de la mairie de Roubaix ; Descarpentries, chirurgien de l'hôpital « La Fraternité » ; Vérier, receveur municipal ; Savary, secrétaire de la mairie de Wattrelos ; Dubrunfaut, président des Combattants républicains ; Dubuisson, directeur du Mont-de-Piété de Valenciennes, etc...

Le cortège prit la route du cimetière où eut lieu l'inhumation.

SELCO NETTOIE N'IMPORTE QUOI
Voyez l'annonce page 8. 24145d

LA DEUXIÈME AUDITION DE L'ASSOCIATION SYMPHONIQUE DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE

Le deuxième concert de la saison de l'Association symphonique du Conservatoire a été fixé au mardi 22 janvier et sera présidé par M. J.-B. Lebas, député-maire de Roubaix; M. André Bloch, compositeur, inspecteur de l'enseignement musical et par le Conseil d'administration du Conservatoire de Musique.

Au cours de cette solennité artistique, une magnifique manifestation de sympathie accueillera M. Francis Bousquet, grand prix de Rome, directeur du Conservatoire, qui recevra officiellement la croix de la Légion d'honneur.

M. André Bloch dirigera deux de ses plus récentes compositions; Mme Suzanne Balguerie, la célèbre cantatrice de l'Opéra, de l'Opéra-Comique et des grandes associations symphoniques fera entendre en toute première audition « Pour la Musique », cinq mélodies pour chant et orchestre, paroles de L.-P. Fargue et musique du brillant directeur de notre Conservatoire, M. Francis Bousquet.

Les portes de la salle Pierre Destombes seront ouvertes à 20 h. et rigoureusement fermées pendant l'exécution.

VOIR EN DERNIERE PAGE la formidable réclame de L'IDEAL-BOUCHERIE, 45, rue Pierre-Motte. 24177d

LE DEUXIÈME CONCERT DE LA SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE A LILLE AVEC WANDA LANDOWSKA

M. André George écrivait dans « Les Nouvelles littéraires » après un concert de Wanda Landowska » :

« On doute s'il y a dans l'histoire contemporaine de l'interprétation musicale un nom plus important que celui de Wanda Landowska ».

La reine du clavecin interprétera des œuvres de: Haendel, Scarlatti et Bach, le lundi 21 janvier à 20 h. 30, à la salle de la Société Industrielle.

Prix des places de 12 à 25 fr.

Location : Maison Couplaux, 24, rue Esquermoise. (Téléph. 511-59) à partir de ce jour.

POUR LE BLANC, LA BLANCHE-PORTE, Tourcoing, 43, rue d'Austerlitz, 43. Vente Réclame, 10 % sur tous les articles. 60d

AU CERCLE « LA FAMILIALE » DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR

Le banquet annuel de la section de boules de ce Cercle florissant, aura lieu le dimanche 27 janvier. Les bouleurs ayant l'habitude, chaque année, de convier à ces agapes amicales, tous les hommes et jeunes gens appartenant au Cercle, cette réunion peut être considérée comme une fête générale annuelle.

A l'occasion de cette réunion, les bouleurs ont voulu avoir un souvenir très particulier pour leur très regretté président, M. Henri Delannoy, décédé dans le cours de l'année 1934; ils feront célébrer le matin, à 9 h., en l'église du Sacré-Cœur, une messe anniversaire à son intention. Tous les membres du Cercle, tous les bouleurs et tous les amis du défunt sont instamment priés d'assister à cette cérémonie religieuse.

Après la messe, la société se rendra au cimetière, pour se recueillir quelques instants sur la tombe de son président et y déposer une gerbe de fleurs.

Draps de lits. - Cuvelle, 73, rue Nain. 679

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COLONIE BELGE

L'assemblée générale annuelle aura lieu au siège, le dimanche 17 février, avec tombola comprenant de nombreux lots qui seront répartis entre tous les membres présents.

Dès maintenant le Conseil d'administration de la Colonie belge de Roubaix et environs fait appel à la générosité des membres d'honneur, protecteurs et bienfaiteurs pour doter la tombola de nombreux lots et d'avance leur adresse un cordial merci.

A LA PHILHARMONIQUE

Au cours de son assemblée générale de mercredi dernier, la Philharmonique a voté le renouvellement de sa Commission administrative, dont la composition est la suivante :

Président d'honneur, MM. César Gaydet; vice-président d'honneur, docteur Jean Delelis; président actif, Paul Verbraeckel; vice-président actif, Omer Roussel; secrétaire, Jules Vanhonnacker; trésorier, Marcel Grégoire; commissaires, Maurice Vandercheiden, Edmond Vinck, Florent Impens, Noël Sakesyn, Jules Sakesyn, Louis Hinsinger, Nestor Desmullier, Raymond Legras, Henri Dubrulle, Edmond Dumasis, René Sakesyn.

La direction reste assurée par M. Henri Nys et la sous-direction par M. Robert Desbonnets.

LE PAIEMENT DES CHOMEURS

8 h. 30. — 1re série: No 1 à 2.263.
9 h. — 1re série: No 2.262 à 4.218
9 h. 15. — 1re série: No 4.219 à 5.809.
9 h. 30. — 1re série: No 5.810 à 7.303
10 h. — 1re série: No 7.304 à 8.584
10 h. 15. — 1re série: No 8.585 à 10.130
10 h. 30. — 1re série: No 10.131 à 11.664
11 h. — 1re série: No 11.665 à 13.183.

Après-midi

14 h. 30. — 1re série: No 13.184 à 14.704.
14 h. 45. — 1re série: No 14.705 à 16.041.
15 h. 15. — 1re série: No 16.042 à 17.011.
15 h. 30. — 1re série: No 17.012 à 18.307
15 h. 45. — 1re série: No 18.308 à 19.393
16 h. 15. — 1re série: No 19.393 à la fin

A l'Association des Anciens Etudiants de l'Institut Technique Roubaisien

Le dimanche 20 janvier, à 10 heures, à l'Institut Technique, aura lieu la réunion du Groupé du Nord, précédée de la messe à 9 h. 30.

M. Gerard Lip tiendra chez des traitements thermiques de la Compagnie Générale des moteurs, parlera « des aciers et de leurs traitements thermiques dans le matériel textile. »

Toutes les personnes que la question pourrait intéresser sont cordialement invitées.

Au Cercle Polyglotte

Ce soir vendredi 18, à 20 h. 30, à la section de langue anglaise, sera donnée une conférence illustrée de nombreuses projections inédites : « The life of New-York », par Mlle C. Fauveau.

La grande République américaine a joué le rôle principal dans le désordre économique mondial. Pays neuf, puissamment équipé, disposant d'immenses ressources, il s'est jeté à corps perdu dans la production massive illimitée. Les affaires énormes et les spéculations hardies entretenaient un vent de fièvre au pays du dollar et de la vie intense. L'ère de prospérité fut de courte durée, la période de débâcle semble ne pas avoir de fin.

Ici, peut-être plus qu'ailleurs, on s'est trop attaché au progrès matériel au détriment d'un équilibre moral indispensable. Les conditions d'une existence normale furent faussées, leur rétablissement se révèle des plus pénibles, malgré les courageux efforts d'un Gouvernement actif et vigilant.

Sans doute le sens pratique et avisé du citoyen américain aura raison de difficultés pour ainsi dire inextricables. Citons aux observations judicieuses recueillies par l'aimable conférencière au cours d'un séjour dans la Cité de New-York, on pourra suivre avec un vif intérêt les manifestations d'une existence bien différente de la nôtre.

Méfiez-vous des loteries étrangères

Depuis quelque temps un certain nombre de nos concitoyens, dont de nombreux cafetiers, ont reçu de Paris ou même d'Irlande des carnets à souches servant à la souscription de billets d'une tombola organisée au profit de l'Hôtel-Dieu de Sherbrook, à Québec (Canada) et à celui des hôpitaux d'Irlande.

M. le chef de la Sûreté nous prie d'attirer l'attention des Roubaisiens sur le lancement de cette loterie. En effet, outre qu'il n'est pas établi que ces billets soient authentiques, il peut s'agir aussi d'une vaste escroquerie. Et d'ailleurs, de toute façon, les loteries étrangères sont interdites en France.

La Sûreté a ouvert une information sur cette affaire qui est peut-être rigoureusement honnête mais, dont, « a priori », il convient pourtant de se méfier.

Chez les retraités municipaux

La réunion trimestrielle aura lieu au siège de la société, le dimanche 20 janvier à 15 h. 30. A partir de 15 h., le trésorier recevra les cotisations dans la salle de réunion. La présence du président de l'association lilloise a été sollicitée.

Les conférences du R.P. Mullard

C'est le lundi 21 janvier que le R.P. Mullard reprendra son cycle d'études dans la salle de conférence de l'institution Jeanne d'Arc, 86, rue de Lille.

A l'Amicale-Photo

Ce soir vendredi 18 janvier, à 20 h. 30, aura lieu une réunion au cours de laquelle sera donnée une séance de projections diapositives récemment envoyées par le Photo Postal Club Français.

Le fraudeur était aussi un [illegible]

Le 10 janvier dernier, M. [illegible], vendeur-ambulant, peintre, demeurant à Croix, Lacroix, s'était rendu chez un habitué à rue d'Enghien.

M. Vandermersenhant [illegible] et il avait laissé sa bicyclette devant la façade de l'habitation. Le peintre sortit le vélo [illegible].

Une plainte fut déposée [illegible] ne donna aucun résultat. Ce matin, les deux [illegible] un cycliste, lequel, [illegible]

- A l'Académie septentrionale -

(Ph. Manuel Frères.)

De gauche à droite, assis : MM. LE CHANOINE DETREZ, *chancelier perpétuel* ; P. MAES, GÉNÉRAL DE BELLAIGUE, M. MAC LAREN, J.-H. ROSNY AINÉ, G. TABART-ROBERT, PIERRE MILLE, VAN PUYVELDE, LOUIS BLÉRIOT, MICHEL MISOFFE.
Debout : MM. VAN DER MEERSCH, LELEU, PROFESSEUR LAMBRET, ACHILLE SEGARD, BARON DE LA GRANGE, EMILE FERRÉ, LACUZON, JULES JOETS, CROQUEZ, J.-H. LONWYCK, BOUROUX, PIERRE MAC ORLAN, RENÉ JOUGLET, G. MOTTE, HENRY-LOUIS DUBLY.

L'Académie Septentrionale vient de tenir à Paris, au Cercle Interallié, son assemblée constitutive, sous la présidence de M. Tabart-Robert, préfet de Belfort. Dans une allocution très applaudie, celui-ci a exposé les buts de la compagnie et souhaité la bienvenue à ses collègues, en particulier aux membres anglais et belges présents.

L'examen des statuts a fait l'objet d'une discussion à laquelle ont pris part MM. Rosny aîné, Pierre Mille, Emile Ferré, chanoine Detrez et Me Croquez. Un dîner a suivi, à la fin duquel M. Misoffe, ministre plénipotentiaire, a remercié M. Henry-Louis Dubly du dévouement qu'il avait apporté à l'organisation, et tracé avec une grande finesse de pensée le programme des travaux, dont la prochaine réunion plénière aura lieu à Bruxelles. L'Académie s'est complétée en appelant à elle : MM. Louis Blériot, le professeur Lambret, Lugne-Poë, André Obey, le bâtonnier Payen.

Outre les membres déjà cités assistaient à la réunion : le général de Bellaigue MM Bouroux baron de la Grange, Jules Joets, Jouglet, Lacuzon, Leleu, Louwyck, Mac Laren, P. Mac-Orlan, P. Maes, G. Motte, A. Segard, V. Van der Mersch, L. Van Puyvelde.

Un bureau de dix membres a été élu et M. le chanoine Detrez a été désigné comme chancelier perpétuel.

Le poste émetteur de Camphin s'achève

LES PREMIERS ESSAIS SONT PRÉVUS POUR LE DÉBUT DE MARS

Que les sans-filistes de notre région qui désespéraient de voir un jour le poste émetteur de Camphin entrer en action se rassurent. Certes, leur attente aura été longue, mais les travaux sont maintenant poussés avec une telle rapidité que les premiers essais pourront être entrepris dans le début du mois de mars.

C'est d'ailleurs ce dont ont pu se rendre compte les membres du Conseil d'administration de l'Association de Radiophonie du Nord lors de leur visite à la future station de Camphin, mercredi dernier.

Déjà la salle d'émission est plafonnée, les revêtements de plâtre sont terminés, ainsi que la mise en place du plancher « insonore ». Les peintres ont, eux aussi, également mis la dernière main à cette salle, qui s'offre aux yeux des visiteurs dans une tonalité blanche jusqu'à mi-hauteur et couleur chamois pour le reste. De larges baies profusent dans toute l'étendue une abondante luminosité.

A l'entresol, les peintres achèvent leur travail. Les escaliers qui mènent aux différents étages attendent encore leur revêtement définitif. Mais les carrelages à l'entrée sont commencés et les plafonneurs attaquent les dernières portions de murs encore nus.

Dans un mois et demi environ, le chauffage central par chaudières et les canalisations électriques seront complètement achevés. En ce moment, une installation de chauffage électrique permet au personnel technique de travailler à la mise en place des différents organes émetteurs du poste et assèche les salles où ces derniers sont destinés à fonctionner.

L'installation technique

Sans nous étendre sur la disposition des locaux, qui seront aménagés suivant les données les plus modernes, voyons où en est l'installation des organes électriques du poste, chose qui intéresse au plus haut point les auditeurs.

Dans la salle d'émission, située au premier étage et destinée à recevoir la modulation envoyée des studios de la Maison de la Radio du boulevard de la Liberté, à Lille, les petits étages d'amplification sont en place, ainsi que ceux à grande amplification. C'est un fouillis de selfs, de connexions, de serpentins où seuls peuvent s'y reconnaître les techniciens.

Tout un ensemble de signalisation : lampes qui s'allument, cloches d'alarme qui entrent en action, permettront de déceler l'étage défectueux. Les circuits oscillants des grosses lampes d'émission, qui permettront au poste d'employer une puissante antenne de 40 ou 60 kilowatts, sont en place. Quatre lampes tubulaires seront fixées dans leurs supports ; deux seront en service et les deux autres tenues en réserve. D'ailleurs, les organes essentiels sont partout doublés, de manière à réduire la durée des pannes éventuelles au strict minimum.

A l'entresol, juste au-dessous de la salle d'émission, sont installés les serpentins pour le refroidissement de l'eau, les tuyaux de circulation, les résistances des circuits d'anode.

A côté de cette salle se trouvent les bureaux de l'administration du poste et un studio de secours, en cas de coupure du câble de modulation.

En ce moment, on procède à la mise en place de ce dernier. Dans un mois sa pose sera achevée. Long de 15 kilomètres, il comprend trois paires pour la modulation, deux paires pour les conversations de services et deux paires pour la télévision. En effet, c'est l'étude de ces deux dernières paires qui a retardé les travaux de poste.

Les premiers essais

Ainsi que l'est déclaré MM. Lamarche, ingénieur de la Station, et Marnut, sous-ingénieur, les premiers essais commenceront au début de mars, à moins de difficultés imprévues. A ce moment, la région du Nord sera pourvue d'un poste moderne à la voix puissante qui rayonnera, pour